Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260305ANS-DE

DÉP ARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 26 février deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Etaient présents : BRIANT Patrick, BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE DUC Jean Marc, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence,

Absent excusé :

Secrétaire de séance : IGNACIO Ivan

4. Subvention exceptionnelle à la SNSM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM),

Considérant le rôle essentiel assuré par la SNSM dans le domaine du sauvetage en mer et de la sécurité maritime sur le littoral communal et ses abords,

Considérant que :

- La SNSM assure une mission de service public indispensable à la sécurité des usagers du littoral et des activités nautiques ;
- La station locale compte 30 bénévoles opérationnels embarqués et 40 bénévoles à terre, engagés au service de la population et des usagers de la mer ;
- En 2024, un nouveau semi-rigide a été acquis en remplacement de l'ancien afin de maintenir la capacité opérationnelle de la station ;
- En 2025, un canot tous temps — moyen nautique le plus conséquent de la flotte de sauvetage de la SNSM — a été mis en service, renforçant significativement les capacités d'intervention ;
- L'accueil et la mise à l'abri de ces nouveaux moyens nautiques nécessitent la construction d'un nouvel hangar et la réalisation d'importants travaux d'aménagement ;
- Le coût total estimatif des travaux s'élève à 170 000 € ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260305-D20260305ANS-DE

- Ces aménagements sont indispensables pour garantir la conser[illegible] des équipages et assurer une transition sereine vers ces nouveaux équipements ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide :

1. D'accorder à la SNSM une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €, destinée à participer au financement du nouvel hangar et travaux d'aménagement nécessaires ;
2. De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget au compte 65748 – chapitre 65
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe MICHEAU.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le

